

Modèle d'arrêté du conseil - extrait du procès-verbal du Conseil de l'aide sociale

⇒ Depuis le 01.01.2015, l'affiliation peut débuter le 1er jour de chaque trimestre

PROVINCE :	SEANCE DU : PRESENTS :		
ARRONDISSEMENT :	LE CONSEIL DE L'AIDE SOCIALE Vu la loi organique du 8 juillet 1976 relative aux Centres Publ	ics d'Aide Sociale ;	
COMMUNE :	Vu la Nouvelle Loi communale, notamment les articles d'application au C.P.A.S.;	117 et 118, égaleme	nt
	Vu la loi du 18 mars 2016 portant notamment reprise de par le Service fédéral des Pensions Vu l'art. 19 § 1 ^{er} déterminant les modalités d'affiliation du SSC		tif
	Considérant que (motiver ici la décision d'adhérer au S.S.C	C.)	
ORDRE DU JOUR	En application de la loi du 19 décembre 1974, organisa		
Affiliation au service social collectif	autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités dispositions ont été soumises préalablement au Comité de négociation le		
	Vu le procès-verbal du Comité de Concertation Commune / C	PAS, en date du	
	Après en avoir délibéré ;		
	Par voix pour, voix contre et abstentions ;		
	DECIDE : <u>Article 1</u> Le Centre Public d'Action Sociale adhèrera au Service Sociale personnel des administrations publiques.	cial Collectif en faveur (du
	Cette adhésion prendra cours le(indiquer soit le 1er janvie juillet, soit le 01 octobre 20)	er, soit 1 ^{er} avril, soit le 1	er
	Article 2 L'adhésion présentement décidée implique l'engagement Sociale de s'acquitter des obligations imposées aux admir articles 19 et 23 de la loi du 18 mars 2016, et jusqu'à d démission éventuelle.	istrations affiliées par l	es
	Fait à, le		
	Le Secrétaire,	Le Président,	





Modèle d'arrêté du conseil - extrait du procès-verbal du Conseil communal

⇒ Depuis le 01.01.2015, l'affiliation peut débuter le 1er jour de chaque trimestre

	SEANCE DU : PRESENTS :	
PROVINCE :	LE CONSEIL COMMUNAL,	
ARRONDISSEMENT:	Vu la Nouvelle Loi communale, notamment le	es articles 117 et 118 ;
COMMUNE :	Vu la loi du 18 mars 2016 portant notamn par le Service fédéral des Pensions Vu l'art. 19 § 1 ^{er} déterminant les modalités d'a	•
ORDRE DU JOUR	Considérant que (motiver ici la décision d'a	adhérer au S.S.C.)
Affiliation au service social collectif	En application de la loi du 19 décembre autorités publiques et les syndicats des dispositions ont été soumises préalablement à	agents relevant de ces autorités, ces
	Après en avoir délibéré ;	
	Par voix pour, voix contre et	abstentions ;
	DECIDE : <u>Article 1</u> La commune adhèrera au Service Social administrations publiques.	Collectif en faveur du personnel des
	Cette adhésion prendra cours le(indiqu 1er juillet, soit le 01 octobre 20)	uer soit le 1er janvier, soit 1 ^{er} avril, soit le
	Article 2 L'adhésion présentement décidée implique l'edus obligations imposées aux administrations du 18 mars 2016, et jusqu'à ce que prenne ce	s affiliées par les articles 19 et 23 de la loi ours une démission éventuelle.
	Fait à, le,	
	Le Secrétaire,	Le Président

